



Vendée Nature Environnement  
Fédération départementale des associations  
de protection de la nature et de l'environnement



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
VENDEE



## Communiqué de presse

**8 juin 2017**

### **Projet de port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer : pour nous, c'est toujours non !**

**La communauté de communes du Pays de St-Gilles-Croix-de-Vie a repris le projet de port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer et le soumet à une concertation préalable du public. Pour nos associations : France Nature Environnement Pays de la Loire, Vendée Nature Environnement, la LPO 85, Coorlit 85 et le Comité pour la Protection de la Nature et des Sites, c'est toujours NON.**

#### **Un « nouveau » dossier pour un vieux projet**

La communauté de communes du Pays de St Gilles-Croix-de-Vie présente au public un projet qui n'est autre que celui de l'enquête publique de 2011, agrémenté de modifications à la marge censées lever les points de blocage ayant conduit au retrait du projet initial. Mais il s'agit bien du même site, dont les enjeux patrimoniaux sont déniés, et l'on y retrouve les mêmes composantes fondamentales : creusement de l'estran pour y établir un chenal d'accès, percement du massif dunaire, implantation de « récifs » artificiels au devant du chenal, creusement d'un bassin portuaire dans les terres en périphérie du bourg de Brétignolles...

#### **Un « nouveau » projet mais les mêmes constats**

Les conséquences d'un tel projet sur le littoral à court, moyen et long terme, ainsi que sur l'avenir des espaces agricoles et naturels, sont tout aussi mauvaises que dans la version de 2011. « *Nos associations ont analysé le dossier soumis à la concertation et nos points de divergence exprimés en 2011 sont pour l'essentiel toujours d'actualité* », déclare Yves Le Quellec, président de Vendée Nature Environnement ; « *un tel parti d'aménagement serait la cause de dommages de grande ampleur à l'environnement, et ce littoral caractérisé par une dynamique érosive significative doit être préservé de tout projet de ce type.* »

#### **Une opposition maintenue et toujours aussi résolue**

Pour Frédéric Signoret, président de la LPO 85, « *il est impensable de valider un projet conçu avec un logiciel d'aménagement du territoire des années 1970-80, alors qu'en ce début de 21<sup>e</sup> siècle les défis écologiques et climatiques sont criants et doivent être intégrés dans la planification urbaine et l'aménagement de nos territoires* ». Marie-France Simonnet, présidente de Coorlit 85 et de l'association locale CPNS, confirme : « *nous nous opposons à ce projet de port de plaisance à Brétignolles-sur-Mer et nous nous exprimerons en détail lors des échéances administratives à venir* ».